

Compte-rendu du conseil d'administration du 30 novembre 2023

Sous forme de visio conférence

Membres présents titulaires ou suppléants

Françoise Rubellin, présidente du Pont Supérieur, professeure de littérature, Université de Nantes, *pouvoir de Franck Nicolon*

Béatrice Macé, vice-présidente en charge de la culture, des droits culturels et de l'éducation artistique et culturelle Région Bretagne,

Anne-Sophie Lamberthon, conseillère régionale Région Pays de la Loire

Stéphanie Carnet, conseillère DRAC Bretagne, *pouvoir d'Isabelle Chardonnier*

Chantal Remoué, conseillère DRAC Pays de la Loire

Benoit Careil, adjoint au maire chargé de la culture, Ville de Rennes

Réza Salami, conseiller délégué à la culture et aux équipements culturels, Brest Métropole

Bruno Elisabeth, vice-président culture et documentation

Stéphanie D'Oustrac, représentante des personnels pédagogiques musique, artiste lyrique et enseignante

Tristan Jezequel Coajou, représentant des personnels permanents, responsable cursus artistiques

Leslie Douzenel, étudiante danse (titulaire) et Rose Roborel de Climens, étudiante danse (suppléante)

Tess Duraz, étudiante musique

Maximilien Chazan, étudiant musique

Membres titulaires excusés

Olivier David, vice-président en charge de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche Région Bretagne

Isabelle Leroy présidente de la commission culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes Région Pays de la Loire

Isabelle Chardonnier, directrice, DRAC Bretagne, *pouvoir donné à Stéphanie Carnet*

Cécile Duret-Masurel, directrice adjointe DRAC Bretagne

Marc Le Bourhis, directeur, DRAC Pays de la Loire

René Phalippou, directeur adjoint DRAC Pays de la Loire

Michel Cocotier, conseiller municipal en charge du spectacle vivant, ville de Nantes

Emmanuelle Bousquet, vice-présidente Culture Université de Nantes

Pierre Henry Frangne professeur des universités, philosophie de l'art & esthétique, directeur PUR, Université Rennes 2 culture

Rosine Nadjar, intervenante danse

Membres suppléants excusés

Franck Nicolon, conseiller régional, Région Pays de la Loire, *pouvoir donné à Françoise Rubellin*

Samia Sultani-Vigneron déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche à la Région des Pays de la Loire

Maxime Le Roch, conseiller musique, DRAC Pays de la Loire

Sélène Tonon conseillère déléguée aux musées, lecture publique et culture ludique, Ville de Rennes

Audrey Balavoine, intervenante danse

Marie-Violaine Cadoret, professeure de musique

Et en présence de :

Catherine Lefaix-Chauvel, directrice générale
Maurice Courchay, directeur du département danse
Marc Clériveret, directeur du département musique par intérim
Taofik Ligali, responsable administratif et financier
Caroline Stupienko, assistante de direction et coordonnatrice ERASMUS+
Thierry Le Nedic, Région Bretagne
Elise Lebreton, Région Bretagne
Alain Gabriel, payeur régional des Pays de la Loire

La présidente informe que le conseil d'administration en visioconférence est enregistré pour pouvoir en faire un compte rendu fidèle.

I - COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS TECHNIQUES SOUMISES A VOTE DES ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS

Compte rendu du conseil d'administration du 13 avril 2023

Les nouveaux administrateurs élus ne prennent pas part au vote.

Françoise Rubellin souligne le travail du groupe technique qui vérifie les dossiers en amont.
Adoption à l'unanimité sauf trois personnes (abstention) qui ne prennent pas part au vote.

- **1 - DESIGNATION DES PERSONNALITES QUALIFIEES (ARTICLE 9.4 DES STATUTS, DERNIERE DELIBERATION EN VIGUEUR DATE DU 3 DEC 2020)**

En vue de leur renouvellement, Béatrice Macé, 1^{ère} vice-présidente du conseil d'administration, doit se prononcer pour coopter Françoise Rubellin et Pierre-Henry Frangne, personnalités qualifiées dont le mandat prend fin le 30 novembre 2023. Il s'agit d'une fonction importante, qui apporte un regard extérieur avec une globalité d'ensemble. Avec Françoise Rubellin en tant que présidente, elle observe la puissance et constance de son engagement. Elle aborde le sujet du contexte par un comité de suivi particulier au vu de la période traversée difficile et compliquée. Il serait intéressant de prolonger le mandat des personnalités qualifiées qui connaissent bien le Pont Supérieur et sa situation, commune à de nombreuses écoles d'art. Béatrice Macé se positionne favorablement pour leur renouvellement.

Stéphanie Carnet rejoint les propositions de la Région Bretagne.

Pour Chantal Remoué, il est tout à fait entendable de reconduire les personnalités qualifiées dans le contexte actuel.

Anne-Sophie Lamberthon est ravie de pouvoir continuer avec Françoise Rubellin.

Catherine Lefaix-Chauvel annonce qu'après débat, un consensus unanime permet de proposer le renouvellement des deux personnalités qualifiées.

A noter, le mandat de présidence de Françoise Rubellin se termine en septembre 2024.

Pour rappel, le président ou la présidente doit faire partie du conseil d'administration.

Adoption à l'unanimité.

Françoise Rubellin remercie l'assemblée pour sa confiance.

- **2 - MISE A JOUR DU PLAN D'AMORTISSEMENT**

Alain Gabriel, nouveau payeur régional des Pays de la Loire, explique le principe de la M57. Obligatoire pour toutes les collectivités à partir du 1^{er} janvier 2024, l'EPCC a choisi de l'appliquer par anticipation depuis le 1^{er} janvier 2023. Dans ce cadre, des mises à jour de durée d'amortissements doivent être votées (durée sur laquelle, des amortissements seront pratiqués par catégorie de biens, par exemple pour l'achat d'ordinateurs, de voitures lorsque le bien sera amorti).

Adoption à l'unanimité.

- **3 - MISE A JOUR DES TARIFS DE FORMATION INITIALES ET CONTINUES**

La délibération concerne la session d'apprentissage variation EAT (examen d'aptitude technique) danse dont le coût est rehaussé de 90 à 120 euros. Maurice Courchay précise que l'ensemble des autres tarifs ne rencontre pas de problèmes au vu des aménagements possibles ou de remise gracieuse.

Adoption à l'unanimité.

- **4 - VERSEMENT SUBVENTION BEPS 2023**

Chaque année est votée au conseil d'administration la subvention pour le BEPS.
La demande, similaire à l'année dernière, s'élève à 1000 euros

Les étudiants proposent quelques actions :

Pour la danse

- projet de mettre en place le tri sélectif au sein de l'établissement,
- programme de parrainage à travers les différentes promotions,
- organisation de journées à thème ou de sensibilisation,
- création d'une vidéo dansée avec l'intervention d'un vidéaste.

Pour la musique

- achat de bouchons d'oreilles pour les musiciens,
- production de sweats,
- projet d'aide pour les étudiants,
- achat de culottes menstruelles.

Catherine Lefaix-Chauvel commente ces actions.

Le tri sélectif est à prendre en compte en dialogue avec les conservatoires de Nantes et Rennes avec lesquels le Pont Supérieur partage les bâtiments.

Les bouchons d'oreilles et culottes menstruelles relèvent de la santé étudiante et peuvent être financés via les crédits de la CVEC (contribution vie étudiante campus).

Adoption à l'unanimité.

- **5 - DECISION MODIFICATIVE PORTANT SUR L'INTEGRATION DES CREDITS DU PROGRAMME 361 DESTINE A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE ETUDIANTE, L'AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE ET L'APPUI A LA STRUCTURATION DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CULTURE**

Catherine Lefaix-Chauvel explique que ces crédits supplémentaires proviennent du ministère de la Culture soit sous forme d'enveloppe attribuée de manière forfaitaire aux écoles supérieures culture spectacle vivant ou résultant d'appels à projets CulturePro.

Cette enveloppe globale de crédits supplémentaires de 34400 euros à inscrire dans les écritures comptables doit faire l'objet d'une décision modificative pour une mise à jour du budget.

Adoption à l'unanimité.

- **6 - ENGAGEMENT, LIQUIDATION, MANDATEMENT DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT 2024 JUSQU'A ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Avant l'adoption du budget définitif, la nécessité d'engager des dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier 2024 entraîne le vote de cette délibération.

Adoption à l'unanimité.

- **7 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Catherine Lefaix-Chauvel explique que, comme chaque année, une perspective budgétaire s'élabore à l'aune de l'exercice précédent. Malgré les éléments de contexte qui pèsent sur l'école, avec des chocs financiers à absorber (inflation, augmentation du point d'indice des fonctionnaires, dépenses spécifiques), sous réserve de

la clôture d'exercice et avant le rapprochement des comptes avec la paierie, le résultat de l'exercice laisse apparaître un résultat net positif prévisionnel de 43000 euros. Cette somme représente un faible pourcentage du budget global du Pont Supérieur.

A titre d'exemple, l'organisation des jurys étudiants en 3eme année de DNSPM représente 15000 euros.

L'exercice budgétaire 2024 s'inscrit dans la continuité de ce qui a pu être mis en place en termes de suivi, contrôle et rationalisation des dépenses et de réorganisation administrative du département musique. L'hypothèse retenue pour le budget primitif 2024 est celui d'une reconduction à l'identique du budget 2023 avec 0,59% d'évolution de BP à BP. L'objectif est de préserver les équilibres budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement en passant par le maintien d'efforts sur le niveau de dépenses. Catherine Lefaix-Chauvel rappelle que Thierry Chevallier, contrôleur de gestion à la DRAC Pays de la Loire, a souligné le défi de réussir à contenir ce niveau de dépenses malgré les facteurs externes subis.

Pour boucler l'exercice budgétaire 2023, l'EPCC a puisé 35 000 euros dans le fonds de roulement. Malgré tous les efforts fournis, le fonds de roulement s'épuise. La situation financière de l'établissement reste correct.

Catherine Lefaix-Chauvel invite à réfléchir dès à présent les principaux contributeurs et membres fondateurs de l'EPCC sur son avenir dans l'objectif d'en préserver la soutenabilité budgétaire, soit par des solutions de sources de financements de ressources complémentaires ou/et par la mise en œuvre de transformations (réorientation du projet pédagogique et artistique du département musique). Catherine Lefaix-Chauvel souhaite évoquer l'économie d'usage dont le principe est de privilégier la location d'un bien plutôt que de le posséder. L'achat a des conséquences budgétaires en termes d'investissement et de fonctionnement pour l'entretien. La location n'a un impact que sur le budget de fonctionnement. Cette modalité nécessite de renforcer les crédits ouverts en fonctionnement et diminuer les crédits en investissements. Les impacts seront positifs en matière d'empreinte carbone.

Toutes les hypothèses sont décrites dans le rapport d'orientation budgétaire 2024.

Stéphanie Carnet a travaillé au sein du groupe technique et se réjouit que le projet d'établissement ait pu avoir lieu. Le budget est contraint, l'EPCC puise dans les réserves tout en contenant effectivement le projet artistique et pédagogique au sein de cet établissement, à rediscuter dès qu'une date sera fixée avec Catherine Lefaix-Chauvel et la Présidente Françoise Rubellin. L'effort réalisé par l'EPCC est à souligner, des outils transparents et éclairants sont à disposition à présent au sein du groupe technique pour suivre les trajectoires de l'EPCC.

Béatrice Macé salue le réalisme et pragmatisme du travail apportant des propositions précises et l'importance d'une prochaine réunion pour évoquer la durabilité de l'établissement. Il faut avoir la capacité d'anticiper. Pour les collectivités, les solutions seront à construire sur un temps moyen terme/long terme. Pour ce faire, il faut intégrer une méthode de travail commune et parvenir à trouver des solutions stabilisables qui permettent à la mission vis-à-vis des étudiants de pouvoir être prolongée et assurée.

Anne-Sophie Lamberthon souligne les efforts réalisés avec un budget contraint. La réunion de travail est attendue sans tarder pour étudier avec l'État toutes les possibilités, ressources et actions à mettre en œuvre.

Françoise Rubellin rappelle qu'il y a un an et demi, le Pont Supérieur a failli être mis sous tutelle car le budget n'était pas réalisable. Les contributions n'augmentent pas contrairement aux charges. L'idée est d'assurer la survie et la continuité de l'établissement.

Catherine Lefaix-Chauvel souligne la qualité des documents produits grâce à l'expertise de Taoufik Ligali qui a rejoint la structure depuis deux ans. Elle rappelle aussi la présence des stagiaires dont la formation professionnelle est prise en charge par les OPCO, qui pourraient constituer un moyen de développer des ressources propres pour le Pont Supérieur.

Thierry le Nedic évoque la question de la formation professionnelle dans les pistes d'évolution des ressources budgétaires. Il souhaite avoir des éléments d'appréciation avant la réunion de janvier 2024, une trame pour avoir des premiers éléments précisant quels types de formations, quels publics, quelle nature des contenus à développer pour amorcer une réflexion et une éventuelle intégration dans le volet culture du plan de formation régionale.

Catherine Lefaix-Chauvel propose de transmettre une note de préfiguration d'un comité de suivi dès la semaine prochaine. Une difficulté est à prévoir au vu de la réforme nationale concernant la VAE. Des alternatives modulaires sont proposées, notamment de manière itinérante sur le territoire breton en allant au plus proche des besoins et des territoires, la question des déplacements étant un sujet important pour les stagiaires.

Stéphanie d'Oustrac rapporte une question soulevée par les professeurs : pour quelle raison le tarif des intervenants reste stable depuis sa création ?

Au-delà de cette réalité qui interroge en effet, Catherine Lefaix-Chauvel indique qu'elle a mis en place pour les vacataires le remboursement systématique des frais de missions liées aux vacances, contrairement à d'autres pôles. Cela vient compléter un taux de vacation qu'un intervenant estimerait insuffisant. Dans tous les cas, ce n'est pas un point sur lequel l'EPCC va pouvoir agir au regard de la santé financière de l'établissement.

Marc Clériveret est conscient de la problématique du tarif de rémunération qui ne progresse pas, bientôt les intervenants ne se déplaceront plus car les conditions financières de leur intervention ne seront pas suffisantes. Cela engendre une difficulté pour faire intervenir les personnes souhaitées, dans un cadre national et européen.

Stéphanie Carnet indique que les DRACs et les réseaux d'enseignement supérieur ont fait remonter ces informations au sein du Ministère. Il lui appartient désormais de prendre sa décision. Elle souhaite également étudier les documents sur les perspectives de formation, en lien avec la Région Bretagne.

Elle témoigne qu'en Bretagne, de nombreux professeurs de danse sont à la recherche de reconversions et sont renvoyés vers la Région pour qu'ils puissent bénéficier d'aides. Un état des lieux reste à travailler tous ensemble. Sur la question des frais de jurys, concernant les commissions des DRACs, pour les intervenants qui viennent d'établissements équivalents, ils ne sont rémunérés ni pour leurs frais de déplacement ni d'hébergement, considérant que cela fait partie de leurs missions.

Maximilien Chazan rappelle l'importance du Pont Supérieur qui s'inscrit dans un contexte plus global où l'emploi des professeurs de musique est en tension. Un courrier du Réseau 303 paru en octobre 2022 faisait état de la difficulté de recruter des professionnels qualifiés formés et diplômés. La formation au DE musique au Pont Supérieur est importante pour la bonne santé des structures culturelles en général.

Concernant le coût de Qualiopi, Maurice Courchay précise qu'au sein des Beaux-Arts, d'autres formations similaires ne sont pas soumises au processus Qualiopi car évaluées par le HCERES. C'est une profonde injustice au niveau national. Cela relève d'une action forte du ministère de la Culture de se positionner pour faire valider les formations de son enseignement supérieur au même titre que celles dont peuvent bénéficier les autres structures.

Adoption à l'unanimité.

- **8 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE (POUR AVANCEMENT DE GRADE)**

Adoption à l'unanimité.

- **9 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE**

Adoption à l'unanimité.

- **10 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Adoption à l'unanimité.

- **11 - RECOURS AU TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION**

Il est nécessaire de prendre une délibération pour avoir recours au temps partiel pour des agents.

Adoption à l'unanimité.

- **12 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR MIS A JOUR DES PERSONNELS PERMANENTS**

Le règlement intérieur version 2019 a été mis à jour afin notamment d'intégrer :

- le télétravail,
- le forfait mobilité durable,
- les chèques cadeaux,
- la modification des périodes d'ouverture et fermeture du bâtiment,
- l'inscription des articles sur l'égalité femmes/hommes, le handicap.

Le CST, comité social territorial, a été consulté en amont et a émis un avis favorable.

Adoption à l'unanimité.

II – MISSIONS & ACTIVITES DU PONT SUPERIEUR

PRESENTATION PAR LE NOUVEAU DIRECTEUR DU DEPARTEMENT MUSIQUE DU PROJET PEDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE POUR LE DEPARTEMENT

Marc Clériveret, qui succède à Ludovic Potié en tant que directeur du département musique, présente les nouveaux axes du département.

Ce projet global n'avait jamais véritablement existé depuis la création du département. L'idée est de proposer pour la première fois quelque chose qui permette d'englober ce projet de département. Le Pont Supérieur est accrédité pour le DSNPM, le DE et le Master sur plusieurs domaines :

- Musiques actuelles amplifiées,
- Musiques traditionnelles,
- Instrumentistes classique à contemporain,
- Chanteurs lyriques.

Une étape importante réside dans l'accréditation sur une maquette unique en 2022.

Il expose le positionnement du département musique par sphères :

- Centre de formations initiale et professionnelle,
- Recherche et innovation. Conseil artistique et scientifique cette année, plusieurs intervenants sont des docteurs. Le Pont Supérieur est en lien avec les Universités de Brest et Rennes. Articulation entre les chercheurs et la recherche artistique. Développement d'un projet SENS,
- Lien avec le terrain : centre d'observatoire, d'expertise pédagogique et artistique,
- Structure s'insérant dans les réseaux (filière d'enseignement spécialisé, ANESCAS, AEC, écoles supérieures, CFMI, fédérations, filières professionnelles),

Ce projet provient de textes cadres et de contexte : le corpus législatif, les procédures d'accréditation, les règlements relatifs à la formation professionnelle, les attentes des membres fondateurs financeurs, le contexte de changement climatique et transition écologique, les droits culturels/propriétés intellectuelles, l'intelligence artificielle, les actions égalité femmes hommes, l'intégration de tous les publics au sein de l'école, l'inscription dans la démarche de l'AEC PRISME qui travaille sur une prise de conscience de ces enjeux de pouvoir.

L'offre de formation est décrite en lien direct avec les besoins des acteurs du terrain et des territoires, en complémentarité et en singularité avec les réseaux de l'enseignement supérieur culture. Le pôle a ses spécificités.

La pensée prospective de l'évolution des métiers est au plus proche des besoins des acteurs au service des filières, en résonance avec les territoires et les nouvelles pratiques.

Concernant l'organisation des enseignements et évaluations, elle est ancrée dans l'enseignement supérieur (autonomisation, émancipation, crédits ECTS).

Le projet de l'étudiant est au cœur des considérations et de l'accompagnement avec un choix de la maquette unique en 2022 pour tous les domaines musicaux, avec des modalités et contenus d'évaluation au service de la formation dans le cadre d'une démarche qualité.

Au niveau de la pédagogie, une réflexion est en cours sur la place de l'individuel et du collectif, la dialogie entre apprentissages individuels et collectifs, l'équilibre entre pédagogie de projets et pédagogie de cursus.

Une large place est donnée à la proposition de l'étudiant.

Les items-clés qui traversent le département : autonomisation/transversalité/exigence/recherche comme mode de création et d'apprentissage.

Les étudiants doivent être autonomes par rapport à leur projet, tout en conservant l'exigence nécessaire à la professionnalisation. L'enjeu est de développer cette notion de recherche artistique comme mode de création et d'apprentissage.

Pour les étudiants :

Apprentissage artistique et/ou pédagogique en lien avec le projet personnel professionnel de l'étudiant :

- Savoir travailler en autonomie,
- Approfondir une technique instrumentale exigeante et au service du projet artistique,
- Accoucher de son projet,
- Savoir le positionner dans la société et savoir en parler.

Acquisition d'une culture générale et spécifique :

- Acquérir des connaissances transversales et spécifiques à chaque domaine,
- Traverser des champs disciplinaires différents qui ont construit ce savoir,
- S'émanciper en apprenant à construire un raisonnement et à bâtir une pensée argumentée.

Professionalisation :

- Connaître les acteurs et les politiques publiques culturelles,
- Maîtriser leurs fonctionnements et leurs articulations,
- Construire son atterrissage professionnel.

Stéphanie d'Oustrac relate les observations des professeurs : il n'existe pas forcément de modalités d'équivalences avec les Universités pour développer une concertation commune et trouver des consensus argumentés et compréhensibles au sujet des matières que les étudiants auraient à repasser.

Catherine Lefaix-Chauvel avait une réunion en visioconférence avec la DGCA et la DGSIP sur la question du DNSPM valant grade licence seul (sans double diplomation comme organisé auparavant). Ils reconnaissent la haute qualification du contenu de la formation de ce DNSP et la qualité du niveau artistique, technique et musical. L'université observe un faible taux de fuite entre L1, L2 et L3, un bon taux d'insertion professionnelle, une cohorte d'étudiants importante qui vient sécuriser l'ouverture d'une filière à l'Université.

Cela nécessite un certain nombre de cours théoriques réflexifs et notamment un adossement à la recherche. Avant 2022, les étudiants suivaient une licence de musicologie complète. Dans le cadre de la maquette unique ce partenariat a été transformé avec l'Université Rennes2 dans d'excellentes conditions pédagogiques et scientifiques.

La formation initiale ne pouvant répondre à toutes les attentes, la question du développement de la formation professionnelle se pose. La formation initiale ne convient pas forcément aux chanteurs lyriques. Déjà intégrés dans un milieu professionnel, ils recherchent plutôt un perfectionnement artistique. Dans ce contexte d'évolution des métiers, le cadre réglementaire est relativement rigide pour la formation initiale. Le DNSPM est inscrit au RNCP, des blocs de compétences sont à acquérir pour valider le diplôme complet, conformément aux exigences du département musicologie de Rennes2.

Bruno Elisabeth s'engage à se rapprocher des interlocuteurs du département musique Emmanuel Parent, Joseph Delaplace et Kevin Gaumont pour nouer le dialogue sur ce point. Le statut d'artiste de haut niveau, actuellement à l'état embryonnaire à Rennes2, pourrait apporter des éléments de réponse à cette problématique.

Tess Dupraz apporte son témoignage concret : ses UVs validés l'an dernier à l'Université de la Sorbonne, ont été refusés dans le cadre d'une équivalence, alors qu'ils constituent des crédits ECTS transférables.

Marc Clériver a connaissance de cette problématique. Le Pont Supérieur est autonome depuis 2022 par rapport à l'Université Rennes2. Le protocole d'équivalence a été mis en place en demandant à chaque professeur au préalable de savoir comment on valide module par module. Emmanuel Parent siège dans cette commission, à la suite de laquelle un avis décisionnaire est émis.

Le Pont Supérieur est tenu par le valant grade de licence, c'est pourquoi il est co-décidé avec les intervenants si cela correspond au contenu du cours ou pas.

Il existe autant de cas particuliers que d'étudiants.

PRESENTATION DE LA DEMARCHE BILAN CARBONE® DU PONT SUPERIEUR

Le Pont Supérieur par l'intermédiaire de l'ANESCAS a bénéficié d'une démarche pour réaliser son Bilan Carbone®, l'idée étant d'avoir un échantillon de neuf écoles du réseau afin d'établir un référentiel carbone pour l'ensemble des écoles. Le projet global est porté par le ministère de la Culture qui souhaite connaître les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble du secteur de la création dont font partie les écoles.

Le Bilan Carbone® représente une méthode et des outils certifiés aboutissant à une comptabilité qui permet de prendre conscience des principaux postes d'émissions de carbone.

L'accompagnement et le soutien ont débuté en juin 2023, pour Catherine Lefaix-Chauvel et Taofik Ligali.

Après des remontées de données, une formation de sensibilisation et trois réunions à Paris, un rapport complet sera remis au ministère de la Culture d'ici mi-décembre 2023 pour une analyse complète des données et un partage de la démarche avec l'ensemble des associations professionnelles. Le programme de formation à la sensibilisation à la transition écologique, des tableurs, un rapport final et le compte-rendu de l'ensemble de la démarche devront être fournis.

Le Bilan Carbone® par nature de postes d'émissions pour le Pont Supérieur :

- Déplacements : 31,48 %, nombreux intervenants aux origines géographiques diverses.
- Energie bâtiments et machines : 24,2 %. Le Pont Supérieur n'étant pas propriétaire des locaux, ses leviers d'action sont limités.
- Alimentation et achat de services : 18,7 %. Développer une politique d'achat responsable, inscrire l'économie d'usage dans nos modèles économiques.

Cela a amené Catherine Lefaix-Chauvel à réfléchir sur la question de la gouvernance du Pont Supérieur. La transition écologique devient l'axe transversal fondateur, une véritable opportunité de changement à partager dans l'ensemble des composantes du Pont Supérieur (CA, BEPS, réunions d'équipe, conseil artistique et pédagogique). Cette donnée va être intégrée dans le plan de formation 2024 des agents. Une journée de sensibilisation a déjà été organisée pour les étudiants musique en début d'année, les étudiants danse se rapprocheront d'un collectif d'étudiants de l'enseignement supérieur « pour un réveil écologique ».

Cette considération est désormais à prendre en compte dans les choix stratégiques, budgétaires et la politique d'achat.

Le Bilan Carbone® représente 290 tonnes de CO2 rejetés dans l'air (référence année 2022), soit un hectare de forêt transformé en sol artificialisé, l'équivalent du fonctionnement de deux petites salles de cinéma à l'année, un wagon SNCF duplex.

Benoît Careil, élu écologiste, partage les préoccupations exprimées par Catherine Lefaix-Chauvel et attend des actions individuelles et collectives de la part de tous les partenaires des collectivités engagées dans cet enjeu.

QUESTIONS DIVERSES

Tristan Jezequel intervient en qualité de représentant des agents permanents au sein du Pont Supérieur. Il est important de mentionner par rapport au débat d'orientation budgétaire, qu'en cas d'absence d'un agent permanent pour cause d'arrêt maladie prolongé, l'assurance statutaire devra prendre le relai afin d'éviter une surcharge de travail qui se reporte sur les autres agents.

Françoise Rubellin mentionne un projet emblématique auquel les étudiants du Pont Supérieur ont participé : « En dernier lieu, une expérience opératique de Samuel Sighicelli » qui a abouti à une prestation remarquable. Françoise Rubellin adresse ses félicitations à tous ceux qui ont contribué au projet.

Catherine Lefaix-Chauvel précise que ce projet a été accompagné par des crédits dans le cadre à manifestation d'intérêt « mondes nouveaux » financés par le ministère de la Culture.

Stéphanie Carnet félicite les étudiants pour cette représentation à laquelle elle a pu assister au Théâtre du vieux Saint-Etienne. La question de la diffusion pour une valorisation se pose. Pour information, des réunions départementales vont être mises en place pour donner suite à l'étude musique menée par la DRAC afin de valoriser un évènement en 2025.

La présidente clôt le conseil d'administration.

Le prochain conseil d'administration du Pont Supérieur aura lieu au plus tard le 30 janvier 2024.

La séance est levée à 16 heures.